

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 23
Absents : 4
- dont suppléé : 2
- dont représentés : 1
Votants : 26
- dont « pour » : 26
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le vingt-huit janvier à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-quatre janvier deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, ESPANET Martine, MM. BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre, JEAN Daniel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, FERRON Jean, NICOLAS Yves et BOUVET Patrick.

EXCUSES : M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre et M. DELOINCE Michel suppléé par M. JEAN Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2020/13

OBJET : MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE DOUCE EN UBAYE – PREMIER TRONCON JAUSIERS LE BOURGET - DEMANDE DE FINANCEMENTS.

Le Conseil de Communauté,

VU l'arrêté préfectoral n°2016-351-012 portant fusion des communautés de communes « Vallée de l'Ubaye » (CCVU) et « Ubaye Serre-Ponçon » (CCUSP) au 1^{er} janvier 2017 et création de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP) ;

VU sa compétence optionnelle « *Sport – création, aménagement et entretien d'un itinéraire cyclable trans-ubayen continu bidirectionnel d'Est en Ouest sur le domaine public routier, par délégation du conseil départemental, des communes, ou sur des terrains privés* » ;

VU le schéma directeur de développement de la mobilité douce en Ubaye, et ses préconisations en matière de mise en œuvre et développement des déplacements doux dits utilitaires, c'est-à-dire entre les pôles de vie et les pôles d'activité de la vallée ;

VU l'avis favorable de la commission APN validant ce schéma en date du 16 décembre 2019 ;

CONSIDERANT l'intérêt stratégique pour la sécurisation des pratiques cyclables sur le CD900 reliant Barcelonnette à Jausiers (liaison Barcelonnette/Faucon et Faucon/Jausiers), de réaliser en priorité l'aménagement du tronçon de Jausiers à l'embranchement du Bourget (Faucon).

CONSIDERANT le programme d'opération proposé par le service communautaire « Activités de Pleine Nature », dont le cout a été estimé à 750 000 € HT comprenant :

- Les acquisitions foncières,
- Les études techniques et maîtrise d'œuvre + aléas,
- Le Lot « création et aménagement de voirie cyclable »,
- Le Lot « ouvrages de franchissement »,
- Le Lot « clôtures et haies + engazonnement »,
- Le Lot « Signalisation et jalonnement ».

CONSIDERANT l'opportunité de bénéficier de financements de l'Etat dans le cadre de la DSIL sur 2020 ;

CONSIDERANT l'opportunité de bénéficier de financements de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) 2 ;

CONSIDERANT l'opportunité de bénéficier de financements du Département des Alpes de Haute Provence dans le cadre du contrat de solidarité territoriale avec le territoire Ubaye ;

CONSIDERANT que chacun des financements ci-dessus pourra faire l'objet d'une délibération spécifique.

Sur proposition de Monsieur Lucien GILLY, Vice-président en charge des activités de pleine nature.

Le Conseil de Communauté,

Après délibéré,

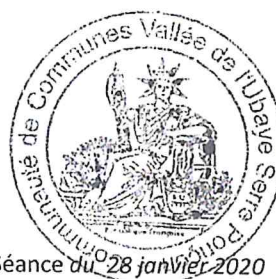
- **APPROUVE** le programme d'opération qui lui est présenté, et le montant global de l'opération estimé à **750 000 € HT**.
- **DONNE** son accord pour la mise en œuvre de ce projet.
- **AUTORISE** la présidente à signer tout document afférent à cette opération et à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires susceptibles de soutenir le projet.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui, compte tenu des subventions sollicitées, pourrait s'établir comme suit :

	%	€ HT
DSIL 2020	24,92 %	186 900,00 €
CRET 2	40,00 %	300 000,00 €
Département 04	12,00 %	90 000,00 €
Total subventions	76,92 %	576 900,00 €
Autofinancement CCVUSP	23,08 %	173 100,00 €
Total	100,00 %	750 000,00 €

- **RAPPELLE** que les crédits correspondants seront inscrits en dépenses et en recettes au budget principal 2020 de la CCVUSP, section d'investissement ;
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.